

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 04/09/2023

2023 - 049

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOQC Jean-Michel

Absents excusés : DRICOURT Benoît

Absents non excusés :

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°49 : NOUVELLE PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE AH 120

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération 2023-004 du 06 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition de Maître Bruno LEMOINE, représentant Mme DAY, de vente de la parcelle AH 120 d'une contenance de 4 centiares pour un prix de 300.00€, considérant ce prix comme trop élevé.

Il leur fait savoir que cette parcelle est située à l'angle de la ruelle POIRET et la rue du Jeu d'Arc, et qui a été goudronnée par erreur de la commune est utilisée comme trottoir.

Il leur fait part d'une nouvelle requête de Maître Bruno LEMOINE qui est de fournir une autorisation de l'ancien propriétaire d'aménager cette parcelle en trottoir ou de clôturer cet endroit ou d'acheter la parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer à Maître Bruno LEMOINE, représentant Mme DAY, que la commune s'engage à remettre la parcelle en état d'origine et en contrepartie Madame DAY devra l'entretenir.

Il charge le Maire d'en informer le notaire représentant le vendeur

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 11 septembre 2023.

Le Maire

Marc DEGAUCHY